REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

28/2025

# MAIRIE DE SAINT-YORRE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de la convocation 20/06/25**
**Date d'affichage 20/06/25**
**Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 18**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 26 juin à 20H45, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
M. MARCAUD Hugues
M. DE SOUZA Bertrand
M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme METENIER Patricia
Mme VERNIS Cécile
M. DEBOST Anthony
Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme BRUYERE Mireille
Mme LAFARGE Audrey

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme FERNANDEZ Maryline a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

Absents :
M. RENÉ David
M. DIFALLAH Azdine
M. CONIL Gaël
M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H45.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LABONNE Gérard est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### *3- Trans'Allier UNSS : contribution communale au cofinancement de la carte de course d'orientation du centre-ville de Saint-Yorre (annexe 1)*

*(Annexe consultable en Mairie sur simple demande, aux jours et horaires d'ouverture habituels)*

*Rapporteur / Patrice CORRE*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la sollicitation du « Comité départemental de course d'orientation de l'Allier » pour un cofinancement de la carte de la course d'orientation du centre-ville de Saint-Yorre (réalisée en janvier 2025 par P. Nouaille, cartographe professionnel), afin de pouvoir organiser la course finale du Trans'Allier : Raid Nature départemental scolaire, qui s'est déroulée du 4 au 6 juin 2025 ;

**Considérant** que cette carte est aux normes officielles « Course d'Orientation », et que ses usages futurs pour la Commune sont multiples (courses d'orientation, séances EPS pour des établissements scolaires ou les associations locales, chasse aux trésors, randonnées pédestres...) ;

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20250701-DELIB28_25-

**Considérant** que le coût de cette carte est de 1 620 € et que la Commune de Saint-Yorre souhaite apporter une contribution pour un montant de 500 €, dans le cadre d'un cofinancement avec l'UNSS départementale, étant précisé que le Comité départemental précité a pris sur ses fonds propres pour avancer le financement du projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** cette proposition de cofinancement de la carte d'orientation, à hauteur de 500 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**Vote** **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 1er juillet 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Gérard LABONNE

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20250701-DELIB26_25-